

## Services exclusifs

PrimaFlex innove en étant le premier modèle alternatif d'assurance de base en Suisse à encourager activement la prévention, et par la même occasion à soutenir l'égalité des chances en termes de dépistage.

### Services exclusifs dans nos pharmacies partenaires\*

**Annoncez que vous bénéficiez du modèle PrimaFlex dès votre arrivée en pharmacie afin de bénéficier gratuitement de ces services** lorsque le pharmacien le juge nécessaire

- **Entretien approfondi**, y compris des examens diagnostiques sélectionnés (par ex. test auriculaire) en cas de besoin et, le cas échéant, la remise sans ordonnance médicale d'un médicament soumis à prescription. En l'absence d'ordonnance, le médicament reste à votre charge.
- **Examen pour déceler un risque de diabète:** Comprend notamment la mesure de la glycémie à long terme et une discussion sur la nécessité éventuelle d'un traitement.
- **Examen permettant d'évaluer le risque de maladies cardiovasculaires:** Comprend notamment des mesures de cholestérol, glycémie, pression sanguine et tour de taille ainsi qu'une discussion sur les résultats et la nécessité éventuelle d'un traitement.
- **Test de dépistage des streptocoques:** Frottis pharyngé permettant de détecter les bactéries (streptocoques A) en cas de maux de gorge car ils peuvent avoir différentes origines (la plupart du temps virale mais dans certains cas bactérienne). Cela permet de déterminer quelle est la thérapie adaptée.
- **Mesure de concentration de CRP:** Examen permettant de mesurer le taux de CRP (protéine C-réactive), marqueur d'inflammation important dans le corps, notamment lorsqu'une infection bactérienne est suspectée. Cela permet de savoir si la délivrance d'un antibiotique est nécessaire.
- **Service «Book a Doc»:** Plateforme permettant au pharmacien, lorsqu'il juge que les compétences d'un médecin sont nécessaires, de demander à un médecin de la société de télémédecine «Medgate» de rappeler l'assuré dans les 10 minutes.

\*certaines pharmacies partenaires ne disposent pas de l'ensemble de cette offre.

### Dépistage du cancer du sein

Le cancer du sein touche aujourd'hui 1 femme sur 8 au cours de sa vie (dont 23% interviennent avant l'âge de 50 ans).

Un dépistage précoce permet de diminuer la morbidité ainsi que la lourdeur des traitements, d'augmenter le taux de survie et de diminuer fortement les coûts. Ainsi, dans certains cantons, des programmes cantonaux de dépistage ont été mis en place pour les femmes dès 50 ans. Cependant, ces programmes ne sont pas disponibles sur l'ensemble de la Suisse et ne concernent qu'une certaine catégorie d'âge.

Dans ce contexte et pour soutenir l'égalité des chances, nous améliorons la détection précoce du cancer du sein pour les assurées PrimaFlex. Pour en bénéficier, il vous suffit de:

1. Contacter gratuitement notre partenaire de télémédecine 24h/24 7j/7 au 0800 852 852
2. Vous annoncer comme assurée PrimaFlex souhaitant bénéficier de l'offre sur le dépistage du cancer du sein
3. Participer à l'entretien de conseil à ce sujet
  - a. Si vous êtes domiciliée dans un canton proposant un programme cantonal de dépistage du cancer du sein et que vous êtes en âge d'y participer, notre partenaire de télémédecine vous le recommandera et vous expliquera les modalités
  - b. Dans tous les autres cas quel que soit votre âge, le centre de télémédecine vous posera quelques questions pour clarifier si un examen vous serait bénéfique
4. Effectuer, si vous le souhaitez, le type d'examen recommandé par notre partenaire de télémédecine. Grâce à PrimaFlex, vous n'aurez pas besoin de payer la franchise si l'examen en question est listé en page 2
5. Dans tous les cas, notre partenaire de télémédecine est à votre disposition gratuitement pour vous accompagner en fonction du résultat du dépistage ou en cas de craintes ou questions à ce sujet

## Prestations sans franchise

Le recours à certaines prestations est bénéfique pour la santé et permet d'en réduire les coûts (par exemple le dépistage du cancer du sein ou encore les médicaments génériques). Nous voulons donc encourager les assurés PrimaFlex à recourir aux prestations suivantes sans leur facturer de franchise pour autant que les critères de prise en charge par l'assurance de base soient remplis :

### IRM mammaires

- Prestations spécifiques à l'IRM mammaire (TARDOC GP.00.0090, GP.00.0020, GP.00.0030) ainsi que les prestations de base liées à une telle consultation (TARDOC GA.05.0010, AR.05.0080).

### Mammographies

- Prestations spécifiques à la mammographie de dépistage, mammographie préventive, mammographie diagnostique avec ou sans localisation/biopsie d'une lésion mammaire (TARDOC GG.05.0010, GG.05.0020, GG.05.0030, GG.05.0040, GG.05.0050, GG.30.0030, GG.30.0040) ainsi que les prestations de base liées à une telle consultation (TARDOC GA.05.0010, AR.05.0060).

### Ultrasons des seins

- Prestations spécifiques à l'examen des seins complet ou partiel par ultrason des seins ou sonographie des aisselles (TARDOC GK.10.0170, GK.10.0180) ainsi que les prestations de base liées à une telle consultation (TARDOC GA.05.0010, AR.05.0050).

### Médicaments génériques

- Médicaments considérés comme génériques à la date d'achat du médicament ou dans les 90 jours précédant cette date.

### Forfaits pharmacie

- Les forfaits de validation de médicament, les forfaits de validation de traitement et les forfaits de substitution d'un médicament original par un médicament générique. Ces forfaits sont exemptés de franchise lorsqu'au moins un médicament générique figure sur la facture.

Il arrive parfois qu'une même facture de soins contiennent différentes prestations voire différents rendez-vous. Il est donc possible que seule une partie de votre facture, celle relative aux prestations listées ci-dessus, soit exemptée de franchise.